

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) Départemental Pas-de-Calais Féminines Saison 2017 / 2018

Art 1 – GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat Départemental	
Catégorie	SENIOR	
Abréviation	ARF	
Commission sportive référent	CDS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	8
Compétition nécessitant un droit sportif	OUI
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	Sans limite
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	NON

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley Ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	La veille de la rencontre*
Type de licence mutation autorisée	Régionale et Nationale
Catégories autorisées :	
Sénior	OUI
M20	OUI
M17 avec Simple surclassement	OUI
M15 avec triple surclassement national	OUI

* Doit figurer sur le listing issu du logiciel FFVB

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Par équipe le nombre de joueuses inscrites sur la feuille de match (6 à 12)	
Nombre maximum de joueuses mutées	4*
Nombre maximum de joueuses étrangère hors UE	1
Nombre maximum de joueuses sous contrat pro	0
Nombre maximum de joueuses sous contrat "aspirant" CFC	2
Nombre minimum de joueuses issus de la formation française	0

*Une seule feuille sur laquelle figurera plus de 3 mutés privera cette équipe de toute accession.

Art 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel des rencontres	Pas d'horaire officiel
Plage d'implantation autorisée	Samedi 17H00 21H00 Dimanche 09H00 17H00 *
Modification d'implantation autorisée	OUI
Délai minimum de la demande	8 Jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	Voir ci-dessous
Accord de la commission sportive obligatoire	OUI
Interdiction de changer de weekend	NON

* Dimanche 11H00 - 17H00 si plus de 140Km Aller

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence de l'arbitre	H - 30 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 30 minutes
Présence du marqueur	Pas de marqueur
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H - 15 minutes
Tirage au sort	H - 15 minutes
Echauffement au filet	H - 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes minimum
Forfait déclaré par l'Arbitre	H

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du samedi	Dimanche avant 20H00
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du dimanche	Dimanche avant 20H00
<p>1) Scan de la feuille au SIEGE du Comité, Jean Claude CICHY et Roger PARVILLE</p> <p>2) Adresse d'expédition des feuilles de match originales :</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Jean Claude CICHY 1 rue Modeste Virel apt.226 Entrée Flanquart – 62440 HARNES</i></p>	

La feuille de match doit être postée le jour même de la rencontre. Le cachet de la poste doit être daté du 1^{er} jour ouvré suivant la rencontre (*cachet faisant foi*).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Les équipes sont affectées par la CDS dans une poule de 10 équipes.

Matches Aller - Retour organisés, sous réserve des dispositions de l'Article 4 du RGED, par le groupement sportif affilié recevant.

Tout match aller doit impérativement être disputé avant l'avant dernière journée du championnat.

Tout match retour doit impérativement être disputé avant la dernière journée de championnat.

Art 9 – ACCESSION ET RELEGATION (Droits sportifs)

Les droits sportifs attribués en fonction du classement à l'issue de la saison 2016/2017 sont :

Saison encours :	Saison suivante :	
Classement	1 ^{ère}	Accession en R2
	2 ^{ème} de chaque poule et suivant	Selon le tableau des accessions de ligue
	8 ^{ème} , 9 ^{ème} 10 ^{ème} de chaque poule	

Art 9.1 Remplacement des équipes

Dans le cas où des équipes renonceraient à leurs droits sportifs d'évoluer en R2F, la CDS fera appel à l'équipe suivante du classement général des équipes départementales, voir tableau des accessions publié dans le BRI de fin de saison. Il ne sera pas fait appel au-delà de la 5^{ème} place de Départementale même si cela amène à une poule régionale incomplète.

Art 10 - CRITERES D'ELIGIBILITE A L'ACCESSION EN DIVISION R2F

Aucun critère particulier

Art 11 – JOKER MEDICAL

Aucun joker médical

Art 12 – BALLONS

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	6 ballons par équipe
Ramasseur de balle	NON
Nombre de ballons pour la rencontre	1 + 1 en réserve

Art 13 – FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de match sont établies sur la base de la feuille de match Régionale 2 (petites feuilles).

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence « Compétition Volley-ball » ou d'une licence « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.)

Chaque équipe établit la feuille de match sous le contrôle de l'arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé quinze (15) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si à H – 15 une équipe est incomplète, elle pourra être complétée jusqu'à l'heure H. Dans ce cas, l'arrivée tardive entre (H-15 et H) d'un ou plusieurs joueurs ne remet pas en cause l'heure H de début de rencontre. Si à l'heure de la rencontre, une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée « Forfait » (voir RGER).

Art 14 – DAF

Décompte des points pour le classement :

Rencontre gagnée 3/0 ou 3/1	= 3 points
Rencontre gagnée 3/2	= 2 points
Rencontre perdue 2/3	= 1 point
Rencontre perdue 1/3 ou 0/3	= 0 points
Rencontre perdue par pénalité	= - 1 point
Rencontre perdue par forfait	= - 3 points